

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 avril 2011 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Angélique DONDEYNE, Nathalie DEZERT, Bernard BORDE, Sylvain PICOUET, Joël THIBAUT, Norbert LAGNEAU, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Catherine ROTA, Marie-Rose PETIT.

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I. VOTE DU TAUX DES 4 TAXES.

Avant de commencer le vote des taux des quatre taxes, Mme MANGEON souhaite apporter quelques précisions en distribuant à chaque élu l'imprimé de dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (voir ci-dessous). L'excédent de 51307 sera donc perçu et reversé au fonds national de garantie de ressources. Celui-ci réattribuera ces fonds aux communes perdantes par ce nouveau calcul (voire grosses communes). Ceci pénalisera donc toujours les petites communes !

**De plus, la particularité des Services Fiscaux cette année sera la suivante : les taux des impôts incombant au Département et à la Région seront additionnés en partie (environ 75%) avec les taux de la Commune.
(A remarquer lors de la réception de votre avis d'imposition).*

Pour les taxes directes locales

Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter les taux. Après discussion, il s'arrête sur 3 taux : 3 %, 4 % et 5 %.

Taux	Pour	Contre	Abstention
3 %	9	3	0
4 %	2	10	0
5 %	1	11	0

Avec l'augmentation des taux de 3 % , le total des taxes s'établit ainsi :

TH : 17.55 %

TFB : 11.40 %

**(ATTENTION, CES TAUX PRENNENT EN COMPTE LES TAUX COMMUNAUX, LES ANCIENS TAUX
DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX AINSI QUE LES FRAIS DE GESTION DE L'ETAT) voir paragraphe***

TFNB : 38.95 %

CFE : 19.13% (Compensation Foncière des Entreprises)

II. VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES.

Le Conseil après délibération a voté la somme de 56 571 € soit 3 % d'augmentation.

Taux	Pour	Contre	Abstention
1 %	0	0	0
2 %	5	7	0
3 %	7	5	0

III. SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2011

Les subventions pour 2011 ont été attribuées comme suit :

ADMR	200.00 €	
A.S.E.A.M.A.S	50.00 €	
Club de l'Espoir	250.00 €	
Sapeurs Pompiers	1200.00 €	687.50 € (remboursement camion)
Les Majorettes	600.00 €	
MFR de GRON	100.00 €	
Coopérative Scolaire	200.00 €	
Les Chasseurs	100.00 €	
Gardons nos petits Colombariens	300.00 €	
Les Jardiniers d'Yvonne	400.00 €	

L'association Gardons nos petits Colombariens demande cette année l'annulation de la subvention, leur budget étant excédentaire.

IV. CONCESSIONS CIMETIERE

Après délibération, le Conseil décide d'attribuer les montants suivants pour les concessions :

Les tombes :

- ~ 30 ans : 300 €
- ~ 50 ans : 500 €

Les cavurnes et cases :

- ~ 15 ans : 200 €
- ~ 30 ans : 400 €
- ~ 50 ans : 500 €

Ces montants seront applicables à partir du 1^{er} mai 2011.

V. VOTE DU BUDGET COMMUNE ET EAU

Le budget COMMUNE s'équilibre à 481 522.94 € et le budget EAU s'équilibre à 322 586.59 €.

Les membres du Conseil votent les budgets COMMUNE et EAU à l'unanimité.

VI. REGLEMENT SINISTRE FOYER RURAL

Mme MANGEON présente aux membres du Conseil le chèque reçu du Cabinet Pouthé d'un montant de 1 334.74 € correspondant au remboursement de l'armoire électrique.

VII. SYSTEME INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Le système informatique de la mairie étant trop faible pour gérer le nouveau logiciel comptable, l'achat d'un nouvel ordinateur s'avère indispensable. Le devis présenté de 1 307 € HT est accepté.

VIII. LIMITEUR DE BRUIT POUR LE FOYER RURAL

Deux devis de limiteur acoustique l'un de 3 971.54 € et l'autre de 3 652.27 € sont présentés. Il est alors proposé de recueillir des informations plus précises sur la pose et le fonctionnement de ces dispositifs.

IX. CONTRAT AGENT DE LA COMMUNE

Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) d'Agnès GILLOT se terminant le 3 mai 2011, il a été évoqué son renouvellement de contrat. Cependant la dérogation demandée de prolongation du CAE étant refusée et le Conseil décidant de garder cette employée polyvalente, une décision définitive sera prise au prochain conseil.

La séance est levée à 23h30.